75.574/4

Projet d'arrêté du Gouvernement wallon du...(date) modifiant l'article 371 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, l'article 87, § 3, remplacé par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi du 6 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 27 novembre 2023 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le ... ;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique, donné le ... ;

Vu le rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes daté du 23 novembre 2023, établi en application de l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu le protocole n° ... du comité de secteur XVI, établi le ... ;

Vu l'avis n° ... du Conseil d'Etat, donné le ..., en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de la Fonction publique ;

Après délibération,

ARRÊTE :

Article 1er. L'article 371, § 2, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne, est complété par les 6° et 7 ° rédigés comme suit :

« 6° à soixante-cinq ans : six jours ouvrables ;

7° à soixante-six ans : sept jours ouvrables. »

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'un délai de dix jours prenant cours le jour après sa publication au Moniteur belge.

Art. 3. Le ministre qui a la Fonction publique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le...(date).

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

Elio Di Rupo

La Ministre de la Fonction publique,

Valérie De Bue